

Réunion de conseil municipal du 13 septembre 2018

Le treize septembre deux mille dix-huit à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – GLOAGUEN F. – Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mmes REBILLARD V. – BICHOT C. – DE LA VILLEON L.- GORIAUX C. – MAURY A.- Ms REMONTE F. –

Absents excusés :

Mme GOUDE VENIEN L. – Ms RIALLAND N. – MOUCHOUX REBILLARD M.

Absente

Mme LESAGE C.

Date de la convocation : 5 septembre 2018

Procuration :

Monsieur Nicolas RIALLAND a donné procuration à Madame BICHOT Christèle

Délib. 2018-09-01

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Isabelle NOURRISSON, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Désigne Mme NOURRISSON Isabelle secrétaire de séance.

Délib. 2018-09-02

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2018

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 19 juillet 2018, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 19 juillet 2018

Délib. 2018-09-03

ZAC DU CHEMIN NEUF - désignation cabinet juridique mission assistance à M.O.

Dans le cadre de la mise en place d'une concession d'aménagement de la ZAC du Chemin Neuf nous allons lancer un appel d'offres auprès d'aménageurs potentiels. Afin de définir cet appel d'offres dans un cadre juridique précis, nous devons faire appel à un cabinet juridique avec pour mission l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique.

Plusieurs cabinets ont été contactés : HT

Siam conseil DE TOURS - 15 050 € (21j 5 de réunions de travail)

CARADEUX consultants Avocats Nantes - 14 290 € (11,25 jours + 5 réunions)

LEXCAP avocats de Rennes - 8 325 €

Cabinet Martin avocats de Rennes - 10 000 € + 6000 (rédaction des actes)

Mme Virginie BABLEE Nantes - 5 175 € (7,5 jours + 1 réunion)

La commission propose de retenir :

Le Cabinet SIAM CONSEIL de Tours pour un mission d'un montant HT de 15 050 €.

Donne pouvoir au Maire pour signer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique avec ce cabinet

Délib. 2018-09-04

Commission communale ZAC

Monsieur le Maire propose de constituer la commission communale qui sera en charge de suivre le dossier de passation de la concession d'aménagement de la ZAC du Chemin Neuf et le suivi du dossier par la suite.

Monsieur le Maire propose d'intégrer Mme Bichot Christèle membre de la minorité dans la commission, et propose de ce fait la nomination suivante des membres de la commission ZAC :

Pascal Pinault Maire, Président, Jean-Marc Buan, Patrick Pichoux, Frédéric Remonté, Alexandra Maury et Christèle Bichot.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à main levée :

Approuve à l'unanimité la commission ZAC proposée.

Délibération N° 2018-09-05

MEDIATHEQUE : MISSIONS COMPLEMENTAIRES CONTROLE TECHNIQUE – SPS- DIAGNOSTICS

Jean-Marc Buan, adjoint et Laure De la Villéon font part au conseil de l'avancée du dossier de médiathèque. Lors de la dernière réunion avec le maître d'œuvre M LAUNAY ont été évoqués les sujets suivants :

La présence d'un bureau de contrôle technique, d'un bureau de coordination de sécurité et protection de la santé à l'occasion du marché d'appel d'offres et tout au long du chantier sont obligatoires. Des diagnostics du bâtiment sont à réaliser. Monsieur Launay a sollicité des bureaux d'étude pour les différentes missions et propose de retenir les bureaux suivants moins-disant :

BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE

Cabinet Qualiconsult, St Grégoire pour un montant de 3 990 € HT

BUREAU COORDINATEUR DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)

Cabinet CONTROLE G. de Bruz : 2 385 €

DIAGNOSTIC AMIANTE – PLOMB ET ETAT PARASITAIRE

Cabinet Qualiconsult St Grégoire pour diagnostic amiante 390 € (analyse 50 € l'unité) HT

Pour diagnostic plomb 590 € HT

Pour diagnostic état parasitaire : 590 € HT

ETUDE GEOTECHNIQUE DE SOLS

Cabinet CSOL environnement de St Grégoire pour un montant de 1 558 € HT

Le Conseil Municipal approuve les différentes missions proposées

PLU

Une enquête publique concernant la modification du PLU va être lancée prochainement (du 2 au 31 octobre 2018).

Elle comprend :

- L'additif au plu modification : zonage ZAC centre bourg
- La modification terrain public le clos de la Forge en terrain constructible (zone UL)
- Le cheminement piéton centre bourg vers terrain de foot-ball

Une enquête publique sur ces modifications va être lancée du 2 au 31 octobre 2018. Le commissaire enquêteur vient d'être désigné.

PLUI avancée du dossier

Lors des dernières réunions de commissions urbanisme, Monsieur Calvar, référent Rennes Métropole sur le PLUI a présenté la séquence 3 du projet de PLUI : PBIL (dispositif « Patrimoine Bâti d'Intérêt Local ») – formes urbaines- zonages réalisées à partir des ambiances urbaines – mixité sociale (rappel des orientations SCOT et PLH), marges de recul à supprimer ou à modifier. Le périmètre ABF à modifier (rencontre avec M SOUCHE, Architecte Bâtiments de France).

Délib. 2018-09-06

Objet : Plan Climat-Air-Energie Territorial de Rennes Métropole - Avis du conseil Municipal

Vu la délibération du conseil de Rennes Métropole n°C 18.060 du 05 avril 2018 relative à l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial

EXPOSE

Rennes Métropole a arrêté, par délibération n° C 18.060 du 05 avril 2018, son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ce document porte une double ambition :

- Présenter une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 afin de définir un cadre d'objectif qui guide l'action du territoire,
- Associer des acteurs locaux afin de faire du PCAET un véritable projet de territoire.

Une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le diagnostic quantitatif, basé principalement sur les données de l'Observatoire Régional des Émissions de Gaz à Effet de Serre (OREGES) et complété par des données de Rennes Métropole, évalue à 1 900 000 tonnes équivalent CO2 les émissions de GES pour l'année de référence 2010 avec la répartition suivante :

- 34% pour la mobilité des personnes et le transport de marchandises sur le territoire en intégrant les flux de transit ;
- 23% pour le secteur résidentiel ;
- 15% pour le secteur tertiaire ;
- 15% pour le secteur agricole ;
- 13% pour le secteur industrie.

L'ambition de Rennes Métropole est, qu'en 2030, avec 500 000 habitants et en dépit des effets attendus du changement climatique, le territoire :

- s'inscrive dans la perspective d'un territoire post-carbone et divise par deux ses émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 2010 (compte tenu de son développement démographique, cela revient à une baisse de 40%) ;
- permette aux habitants, et en particulier les plus fragiles, de bénéficier d'un cadre de vie qui contribue à leur santé et bien-être.

Cette ambition va nécessiter des évolutions fortes de l'ensemble des secteurs d'activité. Le PCAET est structuré en cinq grands axes et 19 chantiers qui définissent les enjeux et objectifs pour le territoire.

Axe 1 : Rendre possible des modes de vie bas-carbone pour tous les habitants

- Pour le secteur mobilité-transport, l'objectif est une baisse de 38% des émissions de GES à 2030 qui implique une réduction du trafic routier parcouru actuel (de l'ordre de -10% de véhicules.km) par une évolution des modes de déplacement avec un taux de remplissage moyen de 1,6 personnes par voiture, une plus grande utilisation des services de transport collectif (objectif 112 millions de voyages en 2024), le développement du vélo comme mode de transport sur des distances plus longues grâce aux vélos à assistance électrique. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé, qui fixera les objectifs modaux et actions opérationnelles associées, s'inscrit dans cette ambition de baisse significative des émissions du secteur mobilité-transport. La baisse des émissions de GES nécessite également des

changements importants de motorisation du parc de véhicules ainsi qu'une évolution de la logistique urbaine, notamment sur le dernier kilomètre.

- Pour le secteur résidentiel, l'objectif est une division par deux des émissions de GES à 2030. Cela passe prioritairement par la rénovation du parc résidentiel à un haut niveau de performance énergétique. Conformément à la loi TECV, Rennes Métropole vise la rénovation de l'ensemble du parc résidentiel pour 2050. A horizon 2030, l'ambition est de rénover 60 000 logements publics et privés. Cela signifie une montée progressive du nombre de rénovations pour passer de 1500 rénovations par an en 2017 à 6 000 rénovations par an à partir de 2025. Cette ambition implique le renforcement des outils nécessaires à la massification de la rénovation à travers une mobilisation de tous les acteurs publics et privés fédérés au sein de la plateforme EcoTravo. Compte tenu de la production soutenue de logements neufs, Rennes Métropole propose également de construire en anticipant les évolutions réglementaires en matière d'énergie et de climat. A ce titre, et conformément au PLH, l'innovation est favorisée dans les opérations d'aménagement sur le passif, les matériaux biosourcés et les réseaux intelligents.

Axe 2 : Mettre la transition énergétique au cœur du modèle de développement économique et d'innovation

- Pour le secteur tertiaire, l'objectif est une réduction de 57% des émissions de GES. Les leviers sont la diffusion des équipements énergétiquement performants, l'évolution des énergies de chauffage ainsi que la rénovation thermique d'un quart des surfaces de bâtiments tertiaires du territoire. Une démarche d'animation sur l'énergie et l'écologie industrielle sera expérimentée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans deux zones d'activité. Un travail sur le tertiaire public sera engagé entre l'État et les principaux gestionnaires de patrimoine public.

- Pour le secteur agricole, particulier dans la mesure où ses émissions de GES ne sont liées qu'à 13% à ses consommations d'énergie, une baisse de 15% des émissions de GES a été retenue, conformément aux ordres de grandeur des scénarios envisagés à l'échelle nationale. Dans la continuité du partenariat engagé avec la Chambre d'agriculture pendant l'élaboration du PCAET, un travail d'approfondissement sera engagé fin 2018 pour affiner cet objectif global et envisager des hypothèses d'évolution du secteur agricole local ainsi que différentes actions de mobilisation et d'accompagnement des agriculteurs.

- Pour le secteur industrie, l'objectif est une baisse de 30% des émissions de GES par des gains liés essentiellement à l'efficacité énergétique des process.

Axe 3 : Multiplier par trois l'usage d'énergies renouvelables

- Pour l'énergie, il s'agit de réduire l'usage des énergies fossiles et de se tourner vers des énergies renouvelables et de récupération avec l'objectif d'en tripler l'usage d'ici 2030 pour atteindre 1 200 GWh consommés. Cela implique la mise en œuvre d'un ambitieux schéma directeur des réseaux de chaleur, le développement du bois et la fin du chauffage au fioul. Cela passe nécessairement par le développement de la production de biogaz et l'augmentation des énergies renouvelables électriques (éolien, photovoltaïque sur les toitures ou délaissés non agricoles...). Rennes Métropole a contribué avec le Syndicat Départemental d'Énergie 35 et le Conseil Départemental 35 à la création, mi-2018, de la SEM ENER'IV qui a vocation à investir dans des projets d'énergies renouvelables à l'échelle du département.

Axe 4 : Être un territoire résilient qui veille à la qualité de vie

- L'amélioration de la qualité de l'air impose d'agir à la fois sur la pollution diffuse et lors des pics de pollution afin de réduire l'exposition des populations les plus fragiles. Le renforcement de la connaissance et de l'information sur l'air, le passage des bennes ordures au Gaz Naturel Véhicules (GNV), l'expérimentation de bus électriques et les incitations nationales aux changements de motorisations participeront à réduire la pollution de fond. Le Pass'Air à 1,50 € sur le réseau STAR aidera à délaissier la voiture les jours d'alerte pollution, en complément de la mise en place, par l'Etat, de la circulation différenciée.

- L'adaptation au changement climatique oblige à davantage intégrer le climat local dans l'aménagement urbain, notamment pour limiter l'impact des épisodes de forte chaleur. Le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrera davantage la végétalisation et la gestion des eaux

pluviales en renforçant l'infiltration à la parcelle. La prévention du risque sécheresse s'appuiera sur une optimisation de la gestion des ressources ainsi que sur la mise en œuvre d'économies d'eau à grande échelle.

Axe 5 : Savoir et agir ensemble

- La mobilisation des acteurs locaux passera par la création d'une Conférence locale de la transition énergétique, instance de gouvernance ouverte qui permettra de réunir l'ensemble des structures susceptibles de s'engager dans la réalisation des objectifs du Plan Climat. La mobilisation des communes sera poursuivie. Un tableau de bord de suivi du Plan Climat sera régulièrement publié.

Une démarche de mobilisation collective de long terme

La volonté d'ouverture, de concertation et de contribution autour du Plan Climat s'est traduite par une gouvernance ouverte aux communes et à des acteurs locaux tout au long du processus d'élaboration.

Un comité d'orientation a été installé début 2016. Il est composé de l'État, l'Ademe, la Caisse des dépôts, les échelons supérieurs de collectivités territoriales (Pays de Rennes, Conseil Départemental et Conseil Régional), les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les gestionnaires de réseaux d'énergie (Enedis, GrDF et le Syndicat Départemental d'Énergie), des représentants de la société civile (le conseil de développement de la métropole, la Maison de la Consommation et de l'Environnement, RÉSO Solidaire) et de l'ingénierie publique locale (l'Agence locale de l'énergie et du climat, Air Breizh, l'Association Départementale des Organismes HLM, l'Audiar et la Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Dans la continuité du mouvement initié à partir de 2009, les communes ont été particulièrement mobilisées depuis 2016 dans une démarche collective ambitieuse. A partir des documents d'état des lieux produits pour chaque commune fin 2015, un groupe de travail de vingt communes volontaires a co-construit, en 2016, un catalogue ressource proposant un panel d'actions adapté à différents niveaux d'engagement. Après un cycle d'accompagnement organisé avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), les communes ont élaboré et approuvé leurs plans d'actions énergie communaux, adaptés aux ressources et priorités de chacune.

L'enrichissement du projet de PCAET par les partenaires a vocation à se poursuivre durant les phases de consultation autour du projet, puis de vie du document finalisé. Bien que le Plan Climat ait une durée de six ans, le caractère dynamique qu'implique la démarche territoriale souhaitée par Rennes Métropole amènera à actualiser régulièrement le plan d'actions territorial. Tout sauf un document figé, le Plan Climat est une démarche de mobilisation collective de long terme.

Une année d'appropriation et de valorisation avant l'approbation du Plan Climat

Le projet de PCAET est présenté pour avis dans les conseils municipaux des communes de Rennes Métropole.

Une consultation du public sur le projet de PCAET est organisée du 24 septembre au 02 novembre 2018. Dans le même temps, l'avis d'autres acteurs locaux sera également recueilli.

Les avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional seront sollicités dans un dernier temps.

L'objectif est que le projet de PCAET soit approuvé par le conseil métropolitain au printemps 2019.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Après délibération :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au Plan Climat-Air-Energie-Territorial engagé par Rennes Métropole.

Terrain multisports : devis terrassement MULTISPORTS

Jean-Marc Buan, adjoint fait part de l'avancée du dossier multisports. Des devis complémentaires ont été demandés à des entreprises locales pour le terrassement du terrain. 2 entreprises ont répondu, l'entreprise Vassal de Cardroc a été retenue pour ces travaux.

De ce fait la société KASO va faire travailler l'entreprise VASSAL en sous-traitant pour la plateforme en enrobé soit 38 057 €

Le montant définitif du devis retenu pour la mise en place d'un multisport s'élève à 86 256 € HT

Le Conseil Municipal

Valide le devis définitif du multisport soit 86 256 € HT

Donne pouvoir à M le Maire pour transmettre ce devis aux services préfectoraux pour la demande de subvention au titre de la DETR.

1- Travaux bâtiments :

Les commissions des bâtiments et urbanisme se sont réunies pour étudier la proposition de réhabilitation de la maison « Aubry »

L'estimation faite par M LAUNAY Architecte s'élève à 183 000 € HT

Il est proposé de demander à Rennes Métropole service foncier de faire une proposition d'achat de la maison pour la somme de 70 000 €.

La relocalisation de l'agence postale dans cette bâtisse est en réflexion, et l'aménagement d'un appartement derrière serait intéressant mais le coût de cette réfection est important.

MAISON Delacroix

Considérant l'état de la maison d'habitation actuelle la proposition pouvant être faite serait de 35 000 € pour la maison en incluant la chambre de 22 m². Pour les deux parcelles voisines le prix de 3.30/le m² sera proposé. Les services fonciers vont engager les propositions sur ces valeurs.

Rentrée scolaire

- Effectifs école publique et école privée

Frédéric Gloaguen rappelle les effectifs des écoles pour cette rentrée scolaire qui s'est bien passée.

A l'école publique 192 élèves et 50 à l'école privée pour cette année scolaire Du fait des effectifs plus importants à la cantine municipale, le personnel communal a été renforcé par l'embauche d'un nouvel agent. Un matériel de nettoyage a été prêté pendant une semaine aux agents pour le sol de la cantine, il serait intéressant de voir le coût d'une société de nettoyage. La réflexion sur l'achat de cette machine est en pourparlers. Un lave-linge et sèche-linge vont être installés dans les locaux de la cantine afin de permettre le lavage des torchons, lavettes... Patrick Pichoux étudie les différents devis de matériel.

- Plan « mercredi » de l'Etat suite au passage aux 4 jours.

L'Etat va mettre en place un « plan mercredi » afin d'aider les collectivités pour la mise en place de l'accueil périscolaire les mercredis lorsque la collectivité est repassée aux 4 jours scolaires, et présente un PEDT validée. Ce qui est le cas pour notre commune.

Le dossier est en cours de proposition auprès de l'Inspection Académique et sera sollicité par l'association Familles, Enfance, loisirs.

- Jeux cour de l'école

Les jeux de l'école sont abîmés, un parent d'élèves se propose de rénover la cabane, par contre l'autre structure est à enlever. Les agents techniques se chargeront de ces travaux.

Délib2018-09-08

Défibrillateur

Il a été prévu au budget primitif 2018, l'achat d'un défibrillateur. Un devis de la société Schiller est présenté au conseil municipal d'un montant de 1 450 € HT et installation du coffret 229 €

soit 1 679 € HT

L'entreprise Schiller propose la maintenance de ce matériel selon un contrat triennal de maintenance et d'assistance s'élevant à 96 €/an (première année offerte).

La fondation CNP ASSURANCES a répondu favorablement à notre demande de subvention et nous accorde 700 € de participation à cet achat et 100 € pour la mise en place d'une sensibilisation à son utilisation.

Après délibération :

Le Conseil Municipal valide le devis proposé par la société Schiller

Prend acte de la participation de la fondation CNP ASSURANCES

Une formation pourra être organisée, une information va être diffusée auprès de la population pour connaître les personnes intéressées.

Accepte le contrat de maintenance triennal proposé soit 96 € HT.

9-Questions diverses

Opération Bénévolat « citoyenne »

Il serait intéressant peut-être de faire une opération bénévolat pour démonter les cloisons du bâtiment futur de la médiathèque. Les élus s'interrogent sur les risques d'accident pour les habitants liés aux travaux à réaliser.

Exposition sur l'anniversaire de la fin de la guerre

Une exposition prêtée par les services communication de l'Armée va être mise en place dans la salle bleue de l'école du 13 au 21 octobre prochain. Laure de la Villéon informe le Conseil Municipal du déroulement de l'exposition et de l'implication des enseignants des deux écoles.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 8 OCTOBRE 0 20H00